



Représentants des employeurs

Madame, Messieurs Gilles MESSIEZ PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Patrick GUEBELS (UNGE), Jean-Luc ROUX (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Stéphane JOUFFRAIS (CSNGT), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Michel MEMIER (SNEPPIM)

Représentants des salariés

Madame, Messieurs Sébastien GIRAULT (CFDT), Gérard VANHOVE (CFDT), Philippe GRONNIER (CFTC), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Christian BAYLET (CFE-UGC), Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Olivier MUNOZ (CGT), Laurent TABBAGH (CGT)

Président

Gaétan NUGUES (représentant du collège salarié)

Vice-Président

Gilles MESSIEZ-PÔCHE (représentant du collège employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

Assistante de Direction

Catherine CHEVALIER

OMPL

Patrick GUEBELS (Président)

Pierre DIEU (Vice-Président)

Noémia MARQUES (Déléguée Générale)

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 09 JUIN 2015

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

COMPTE

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 08 AVRIL 2015.....	3
III.	COURRIERS DE LA PRESIDENCE.....	3
	1. CQP TRE besoins en formation.....	3
	2. CCP Topographie et Organisation Opérationnelle : composition du Jury.....	3
IV.	ANALYSE DES CQP.....	3
V.	SOUS-COMMISSION ACTALIANS.....	4
	1. Labellisation des formations.....	4
VI.	CPF.....	4
	1. Compte-rendu de la rencontre avec Karine Cabrol d'Actalians.....	4
	a) Désignation tiers de confiance.....	4
	b) Proposition d'accompagnement RD liste CPF.....	4
	2. Passerelle entre les certifications et les diplômes d'état.....	4
VII.	PROGRAMME DU MASTER 4D.....	5
VIII.	RENCONTRE AVEC L'OMPL.....	5
	1. Présentation des études réalisées par l'OMPL.....	5
IX.	LYCEE BRETIGNY SUR ORGE OUVERTURE LICENCE VRD.....	5
X.	DOSSIER PUBLITOPEX.....	5
XI.	PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DANS LES DOM.....	6
XII.	GPEC.....	6
XIII.	LES CPR.....	6

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCISION

La CPNEFP approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 09 juin 2015 sous réserve de le compléter par :

Point VIII LYCEE BRETIGNY SUR ORGE OUVERTURE LICENCE VRD

Point IX DOSSIER PUBLITOPEX

Point X PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DANS LES DOM

Point XI GPEC

Point XII LES CPR

II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 08 AVRIL 2015

DÉCISION

La CPNEFP approuve en l'état le relevé de décisions de la réunion du 08 avril 2015.

III. COURRIERS DE LA PRESIDENCE

1. CQP TRE besoins en formation

DÉCISION

La CPNEFP prend acte que les organisations syndicales transmettront les résultats des questionnaires employeurs/salariés NIII-E2 et plus sur leurs besoins de formation au plus tard le 1^{er} septembre 2015 pour une restitution à la prochaine CPNEFP du 23 septembre.

2. CCP Topographie et Organisation Opérationnelle : composition du Jury

DÉCISION

La CPNEFP prend acte que Julien GUERRY est désormais remplacé par Jean-Luc BITARD pour le jury (collège employeur) CCP TOPOGRPAHIE de juillet 2015. Les intervenants ont été informés.

IV. ANALYSE DES CQP

DÉCISION

La CPNEFP valide les questionnaires de satisfaction à l'attention des employeurs et des salariés 6 mois après l'obtention du CQP "TTF".

V. SOUS-COMMISSION ACTALIANS

1. Labellisation des formations

DÉCISION

La CPNEFP mandate la sous-commission "Actalians" pour classer les demandes de labellisation reçues par rubrique (formations cœur de métier, prospectives et au cas par cas) selon les règles de vote instituées ; à savoir 1 siège/1 voix.

La CPNEFP mandate la sous-commission « Actalians » pour proposer une matrice de classement issue des critères définis dans l'accord du 4 avril 2013.

Une présentation sera faite lors de la CPNEFP du 23 09 2015.

La CPNEFP sera chargée de statuer sur le quota à affecter à chaque thème de formation (50/40/10 ? ou 40/40/20 ?)

VI. CPF

1. Compte-rendu de la rencontre avec Karine Cabrol d'Actalians

a) *Désignation tiers de confiance*

DÉCISION

La CPNEFP valide l'envoi d'un courrier complémentaire à celui du 20 mai 2015, désignant madame Karine Cabrol administrateur principal.

b) *Proposition d'accompagnement RD liste CPF*

DÉCISION

La CPNEFP reporte la décision d'inscrire le CQP "TTF" sur la liste des formations éligibles au CPF (dans l'attente de la réponse de l'UNGE).

La CPNEFP accepte de se faire assister par le service R & D d'Actalians en 2016 dans la transformation des CCP et du DU en CQP.

2. Passerelle entre les certifications et les diplômes d'état

Karine Cabrol va le vérifier, mais il semble qu'il n'existe plus de passerelle entre une certification délivrée au nom du Ministère du Travail et un diplôme d'état (ou un titre) délivré par l'Education Nationale (sauf par le biais de la VAE).

VII. PROGRAMME DU MASTER 4D

DÉCISION

La CPNEFP décide, en raison de cette réponse tardive, de reporter le programme du Master 4D à la réunion du 23 septembre 2015. La CPNEFP en informera monsieur DELARUE.

VIII. RENCONTRE AVEC L'OMPL

1. Présentation des études réalisées par l'OMPL

DÉCISION

La CPNEFP décide de confier trois études à l'OMPL sur les thèmes suivants : l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle et la prospective ; cette dernière étant jugée prioritaire.

La CPNEFP transmettra à l'OMPL l'ensemble des critères définissant le contenu du rapport statistique de branche dans l'objectif que ceux-ci soient repris dans « le baromètre des entreprises et des salariés » annuel établi par l'OMPL.

IX. LYCEE BRETIGNY SUR ORGE OUVERTURE LICENCE VRD

DÉCISION

La CPNEFP décide d'interroger le lycée Jean-Pierre Timbaud de Brétigny sur Orge (91) sur l'avancement du projet de démarrage de la licence professionnelle "VRD" (nombre de candidats, types de public, date de la 1^{ère} session ...) pour permettre à la CPNEFP de prendre des décisions concernant les modalités de prise en charge par ACTALIANS.

X. DOSSIER PUBLITOPEX

DÉCISION

La CPNEFP décide, conformément aux accords conclus entre l'APGTP et Publi-Topex, d'adresser un courrier en recommandé à l'organisme de formation le mettant en demeure de régler la somme due.

XI. PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DANS LES DOM

DÉCISION

La CPNEFP décide demander à ACTALIANS la confirmation de la non prise en charge des formations suivies en 2015 dans les DOM.

La CPNEFP mandate la Présidence pour rencontrer l'Agefos et d'Opcalia afin de mettre en place une collecte dans les DOM respectant les niveaux de prises en charge et de contributions des entreprises définis par la branche.

Charge ensuite à la CMP et/ou aux organisations syndicales de modifier l'article 8.6 et suivants de la CCN.

La CPNEFP souhaite l'établissement d'une convention rendant opposable les dispositions conventionnelles à cet organisme paritaire collecteur agréé.

XII. GPEC

DÉCISION

La CPNEFP propose d'inscrire l'accord relatif à la GPEC de mai 2012 à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 23 septembre.

XIII. LES CPR

DÉCISION

La CPNEFP propose que les CPR réalisent un inventaire régional des formations liées aux nouvelles technologies et aux techniques innovantes (BIM, SIG, détection de réseaux ...). Un questionnaire préparatoire aux questions à poser aux OF sera établi.

La CPNEFP se réunira le 23 septembre 2015